



Eglise
Evangélique
Réformée
du canton de
Vaud



Se marier à l'église

Un projet d'amour

La célébration de bénédiction du mariage à l'église est un cadeau offert pour associer les familles et les ami·e·s qui vous entourent, partager les valeurs qui fondent votre projet d'amour et recevoir la bénédiction de Dieu. Votre Église se réjouit de vous accompagner dans la préparation de ce moment.

Une préparation commune

Le ou la ministre* vous accueille, entend votre histoire, votre projet, vos souhaits. Il ou elle vous accompagne dans une réflexion sur le sens du mariage à la lumière de l'Évangile et selon la tradition réformée. Il ou elle prépare avec vous les différents éléments de la célébration et vous aide à régler les questions pratiques.

Une célébration personnalisée

Le ou la ministre* préside la célébration et atteste de la foi de l'Église en un Dieu d'Amour. Il ou elle exhorte chacun·e à poser dans le monde des signes de foi, d'espérance et d'amour entre les humain·e·s. Avec les proches rassemblé·e·s autour de vous, il ou elle est témoin de vos engagements et invoque sur votre couple la bénédiction de Dieu.

Une vie communautaire

La célébration du mariage à l'église inscrit votre couple dans un tissu communautaire plus large. L'EERV vous offre plusieurs opportunités de partage et d'engagements.

Au service de toutes et tous

Les étapes de la vie, tantôt joyeuses, tantôt difficiles, nécessitent de se confier à un tiers, de participer à un rite, de trouver des repères renouvelés. L'EERV accompagne dans ces différents moments toutes celles et tous ceux qui le demandent.

D'une part, l'EERV accomplit sa mission par l'engagement des ministres* pour des accompagnements et pour la conduite de célébrations personnalisées. Au bénéfice d'une formation initiale et continue très complète et en charge d'un ministère en paroisse ou spécialisé, elles et ils se rendent disponibles pour répondre à vos attentes. Pourtant, aucune facture ne vous sera adressée pour leur travail. Mais leur engagement représente un investissement important qui mérite d'être soutenu.

D'autre part, l'EERV accomplit sa mission par la présence, le témoignage et la prière dans diverses formes de vie communautaire dans tout le canton : paroisses rurales ou urbaines, aumôneries dans les centres de formation comme dans les institutions à vocation sociale ou médicale, animation de jeunesse, formation d'adultes et développement spirituel...

Une myriade d'activités de qualité qui contribuent au témoignage de l'Évangile, à la transmission des valeurs, au maintien du lien social et au bien-vivre des individus et des familles dans notre société.

Donner, se donner

Votre participation et votre soutien à la vie de l'EERV sont bienvenus.

Par votre engagement personnel, vous aidez l'Église à poursuivre sa mission et serez enrichi·e·s dans la relation.

Par un don significatif à l'occasion de votre mariage, vous permettrez que d'autres puissent bénéficier, comme vous aujourd'hui, d'un accompagnement spirituel et d'un soutien.

Par l'offrande, les participant·e·s à la célébration pourront également témoigner de leur soutien financier. Réfléchissez à la tonalité que vous souhaitez donner à l'offrande dans la célébration. Destinée à l'Église, elle peut être plus particulièrement affectée à une paroisse ou à un projet spécifique.

Le ou la ministre* qui vous accompagne vous conseillera volontiers.



« Nous avons connu l'amour que Dieu a pour nous, et nous avons cru à cet amour. Dieu est amour. Si quelqu'un vit dans l'amour, il vit en Dieu, et Dieu vit en lui. »

« Quand on aime, on n'a pas peur. L'amour parfait chasse la peur. »

Première épître de Jean,
chapitre 4, verset 16 et 18.



Chemin des Cèdres 7 – CP 6023 – 1002 Lausanne
T +41 21 331 21 61
info@eerv.ch

www.eerv.ch

Merci

Pour votre don, vous pouvez utiliser soit le numéro IBAN général de l'EERV, soit le bulletin de versement d'un lieu ou d'un projet d'Église que vous remettra le ministre* qui cheminera avec vous.

Déclarez votre appartenance religieuse

Dans le canton de Vaud, la mission des Églises est en grande partie subventionnée par l'État. Les communes propriétaires des églises facturent toutefois certains frais d'utilisation.

Pour que cela puisse perdurer, il est important que vous déclariez votre confession au contrôle des habitants ; cela n'engendrera aucun impôt supplémentaire à votre charge. Contrôlez vos données auprès de votre commune, ou demandez au ministre* de votre paroisse de domicile de le faire.



+41 21 331 21 61 – info@eerv.ch
EERV, CP 6023, 1002 Lausanne,
IBAN : CH62 0076 7000 U001 2236 7



* « Ministre » est le terme générique pour parler des diacres et des pasteur-e-s de notre Église.